

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JANVIER 2018**

Date de convocation des conseillers : 19 janvier 2018

**La séance est ouverte à 19H00**

**Membres du Conseil absents excusés** : MM. JOUQUAND, FORTIN, LEBEAUPIN, DELABARRE

**Secrétaire de séance** : M. VACHER

**Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2017.**

**MARCHE SUPERETTE : AVENANT 1 AU LOT 3 CHARPENTE-ETS DARRAS**

En raison de travaux supplémentaires prévus au marché de la charpente de la supérette (plus-value sur couverture étanchéité et pose d'un poteau traitement cl 3), un avenant en plus-value au lot n°3 d'un montant de **801.60 € HT**, soit **961.92 € TTC** est adopté par le conseil.

Le montant initial au lot n°3 du marché était de 9 207.60 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant sera ainsi de **10 009.20 € HT**, soit **12 011.04 € TTC**.

Marché de base	9 207.60 € HT
Avenant n° 1	801.60 € HT
Nouveau montant du marché	<b>10 009.20 € HT</b>

**FOUGERES HABITAT : GARANTIE DE LA COMMUNE SUR LE PRET DE RENOVATION DE 8 PAVILLONS CITE DE MONTAUBERT**

Fougères Habitat sollicite la commune de Billé en tant que garant à 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 60 000 € souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°73090 constitué de 1 ligne de prêt.

Conditions de la garantie :

La garantie de la collectivité sera accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Fougères Habitat dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**SUPERETTE : BAIL DES NOUVEAUX LOCAUX**

Depuis la création du budget annexe supérette au 27 novembre 2017 et son assujettissement à la TVA, le loyer supérette est facturé TTC, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Il convient de fixer le nouveau loyer pour les nouveaux locaux (avec TVA) et de procéder à la signature d'un nouveau bail.

Le conseil municipal fixe le montant du loyer à hauteur de 3.20 € HT/m<sup>2</sup> de surface totale des nouveaux locaux.

## PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la salle polyvalente construite en 1996 présente des signes de vieillissement et notamment un problème d'infiltration d'eau par la toiture a été constaté. Le Pays de Fougères, dans le cadre du Conseil en Energie Partagée, a préconisé des travaux permettant la réalisation d'économies d'énergie.

Ces travaux consistent en la réfection/isolation de la toiture (avec désamiantage au préalable), changement des velux et réfection/isolation des murs par l'extérieur.

Le coût de l'opération est estimé à 366 742.50 € HT.

Monsieur le Maire précise également que les travaux sont une dépense éligible à la DETR pour l'année 2018 au titre de rénovation énergétique d'un ERP et peut bénéficier d'une subvention de 40 % de la dépense d'investissement HT avec un plafond de dépense de 400 000 €.

Il convient, dès lors, de solliciter la subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux avant tout commencement d'exécution (signature devis) et de confirmer l'approbation de l'opération.

Le conseil municipal valide le plan financement prévisionnel affiné de cette opération :

<b>RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE - PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>Bénéficiaire Intitulé</b>		<b>COMMUNE DE BILLE - 35133 RENOVATION ENERGETIQUE SALLE POLYVALENTE</b>	
<b>DÉPENSES (ESTIMATIF)</b>		<b>RESSOURCES (ESTIMATIF)</b>	
<b>Nature</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Origine</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>		<b>Aides publiques</b>	
<b>Travaux</b>		<b>Etat : DETR</b>	146 697,00 €
- Désamiantage	100 860,03 €		
- Isolation toiture	145 887,99 €		
- Isolation murs par extérieur	79 281,48 €		
<i>Sous-total Travaux : 326 029,50 €</i>		<b>Aides privées</b>	
		<b>TEPcv (Via Pays de Fougères)</b>	97 273,00 €
<b>Prestations intellectuelles (études...)</b>			
- Architecte	37 490,00 €		
- CSPS	770,00 €		
- Contrôle technique	1 963,00 €		
- Diagnostic amiante	490,00 €		
<i>Sous-total Prestations intellectuelles : 40 713.00 €</i>			
		<b>Autofinancement sur dépenses</b>	
		- fonds propres/Emprunt	122 772,50 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>366 742,50 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>366 742,50 €</b>

### Questions diverses :

- La vente du presbytère sera signée le 28 février au prix net vendeur de 40 000 €
- Le local de la salle de sport a été rafraîchi afin de permettre l'accueil des postiers pour leur pause repas durant leur tournée (convention entre la Mairie et la Poste) du lundi au samedi.
- Prévision de remise en état de la salle du conseil lors du départ de JP Audrouing dans ses nouveaux locaux en avril-mai
- Décision de rachat d'un nouveau tracteur tondeuse avec reprise de l'ancien.

La séance est levée à 22h30

**Prochain conseil : le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2018 à 20h30**